

REPUBLIQUE FRANCAISE



## DECISION DU PRESIDENT N°2021\_162 DU 14 juin 2021

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE SUBSEQUENT S38V51 « AMENAGEMENT DE LA RUE PLACIER – TRANCHE N°2 - AUBIAC » ISSU DE L'ACCORD-CADRE 8TVE01 RELATIF AUX TRAVAUX DE VOIRIE**

### Exposé des motifs

Le marché subséquent S38V51 concerne les travaux d'aménagement de la rue Placier à Aubiac.

Il s'agit d'un marché subséquent passé sur le fondement de l'accord-cadre visé ci-dessus dont les titulaires sont les entreprises :

- LALANNE ET FILS – ZAE de Gouneau - 47110 Le Temple sur Lot
- Groupement EIFFAGE / ESBTP – 2 rue Paul Riquet - 82200 Malause
- Groupement COLAS / SAINCRY – Lieu-dit Varennes - 47240 Bon Encontre
- Groupement EUROVIA / FAYAT – Métairie de Beauregard - 47520 Le Passage d'Agen
- Groupement SPIE BATIGNOLLES MALET / TOVO - 43 rue de Daubas - 47550 Boé

A la date limite de réception des offres fixée le 04/06/2021 à 12h00, 5 plis ont été réceptionnés.

Le 09/06/2021, la Commission Marchés à Procédure Adaptée, après analyse des plis, a proposé de retenir l'offre du groupement SPIE BATIGNOLLES MALET/TOVO dont le mandataire est l'entreprise MALET domiciliée 43, rue de Daubas – 47550 BOE, N° SIRET 302 698 873 00239, pour un montant estimatif de 192 667,28 € HT, soit 231 200,74 € TTC.

### Cadre juridique de la décision

VU les articles 78 et 79 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

VU la délibération de l'Agglomération d'Agen en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, sans limite de montant y compris pour les marchés formalisés au-delà des seuils européens.

VU l'arrêté n° 2020-AG-26 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN-ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur

VU l'avis favorable de la commission MAPA du 09/06/2021

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

**DECIDE**

**1°/ D'ATTRIBUER ET DE SIGNER** le marché subséquent S38V51 pour l'« aménagement de la rue Placier à Aubiac », avec le groupement Spie Batignolles MALET / TOVO dont le mandataire est l'entreprise MALET domiciliée 43, rue de Daubas – 47550 BOE – N° SIRET 302 698 873 00239, pour un montant estimatif de 192 667,28 € HT, soit 231 200,74 € TTC.

**2°/ DE DIRE** que les crédits correspondants sont prévus au budget 2021.

Le Président  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de  
cet acte  
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un  
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à  
compter des formalités de publication et de transmission  
en Préfecture

Affichage le 17/06/2021

Télétransmission le 17/06/2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation conformément à  
l'arrêté du 17/07/2020

**Clémence BRANDOLIN-ROBERT**

